

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que tous ces bureaux mentionnés par le député seraient ouverts. Certains d'entre eux ne se trouvent certes pas dans des pays francophones. Toutefois, ces faits sont conciliables, parce que tous les immigrants, quelle que soit leur origine ethnique ou leur groupe linguistique, seront assujettis aux lois et règlements canadiens. Les provinces ne peuvent soustraire d'immigrants à l'application de ces lois et règlements.

L'ACCORD AVEC LE QUÉBEC—DEMANDE DE MAINTAIN DES MÊMES FORMALITÉS

M. Jake Epp (Provencher): Étant donné qu'aux termes de l'accord intervenu en 1971 entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, les bureaux d'immigration du Québec ne pouvaient accueillir que les seuls candidats à l'immigration qui s'étaient d'abord présentés aux fonctionnaires fédéraux de l'immigration, le premier ministre peut-il nous assurer que ces formalités seront maintenues? Si je pose cette question, c'est qu'on est maintenant en train de négocier un nouvel accord.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas qu'il soit question de modifier ces formalités. Celle-ci a précisément pour but d'assurer que les bureaux des représentants du Québec soient tout près de ceux du Canada, de façon à ne pas semer la confusion chez les candidats et à les mettre au courant de la situation d'ensemble. Encore une fois, je ne sais pas qu'il soit question de modifier ces formalités. Je vais néanmoins prendre cette question en préavis au nom du ministre de l'Immigration pour le cas où il aurait quelque chose à ajouter.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question supplémentaire au premier ministre.

Étant donné l'importance, pour la province de Québec, d'avoir une immigration à plus forte proportion francophone, le premier ministre serait-il disposé à accorder une attention particulière à cette possibilité?

M. Trudeau: Monsieur le président, j'ai l'impression qu'on n'a jamais vu plus clairement qu'aujourd'hui la division qui règne au sein du parti conservateur progressiste sur la question du bilinguisme.

* * *

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES MOTIFS DE L'EXEMPTION DES DIRECTIVES EN FAVEUR DES CONJOINTS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Ma question s'adresse au premier ministre. Elle peut être considérée comme supplémentaire à la question du représentant de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo. Une lacune a été relevée dans le Régime enregistré d'épargne-logement: le mari peut transférer la maison familiale au nom de sa femme, épargner une somme de \$10,000 maximum qui est exempt d'impôt, puis racheter une partie de la maison. Les fonctionnaires du ministère des Finances en sont conscients. Voici ce que dit un article paru dans la *Gazette* de ce matin:

Les biens transférés à un conjoint deviennent sa propriété en cas de

Questions orales

divorce—c'est un risque que la plupart des gens ne voudront pas prendre.

Le premier ministre peut-il dire s'il pense la même chose lorsqu'il dit que les conjoints des ministres ne doivent pas être soumis à des règlements relatifs aux conflits d'intérêts.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre sur le peu d'empressement que montre le gouvernement à dire toute la vérité sur la question des conflits d'intérêt. Je veux parler du leader du gouvernement à la Chambre qui, en réponse à une question du député de Peace River, a refusé d'indiquer quand on va renvoyer à un comité les principes directeurs relatifs aux conflits d'intérêt. Le premier ministre pourrait-il maintenant nous préciser quand sera renvoyé à un comité la question des conflits d'intérêt et s'engager particulièrement à ce que le mandat du comité soit assez large pour lui permettre d'enquêter sur l'affaire Lalonde et sur tous les conflits en puissance, y compris ceux qui impliquent les conjoints des ministres.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'hésite aucunement à renvoyer cette question à un comité. Nous avons déclaré durant la précédente législature que nous nous en occupions. Au cours de cette législature-ci, il s'agit que les leaders à la Chambre se consultent et décident quand se fera le renvoi de la question et quelles en seront les modalités. Pour ma part, j'ai hâte d'entendre les opinions des députés de l'opposition en ce qui concerne la responsabilité des conjoints. J'ai hâte de connaître la position qu'ils prennent envers l'individualité des conjoints et de savoir s'ils ont l'intention de leur retirer le droit d'agir de leur propre chef dans les secteurs qui tombent sous le coup de la loi.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1220)

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUANT À L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LES IMPORTATIONS BOVINES ET PORCINES—LES INTENTIONS DU MINISTÈRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur un autre sujet et s'adresse au premier ministre. Quand pouvons-nous espérer un énoncé définitif de politique à la Chambre sur la question étudiée à la réunion du Cabinet de lundi dernier, à savoir l'embargo américain sur les importations de bœuf et de porc?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La note que nous avons envoyée aux États-Unis a été déposée à la Chambre et nous y avons clairement indiqué que nous attendions une réponse de leur part. J'imagine que la prochaine étape sera celle des réunions de hauts fonctionnaires pour étudier cette réponse et peut-être faire de cette question l'objet d'une réunion en vertu des dispositions du GATT.